

édito

Comme vous le constaterez dans ce numéro, les équipes de la MDPH ont réussi à réduire les délais de traitement d'une grande majorité des dossiers. Cela clôt une période ouverte par la cyberattaque de novembre 2022.

Mais cette mobilisation, secondée par votre aide sur le terrain, ne s'arrête pas. L'été s'annonce studieux : nous préparons la rentrée des petits seine-et-marnais, étoffons notre programme de formations pour mieux vous outiller et nous accueillerons avec plaisir le Comité départemental handisport dans nos murs. Je vous souhaite un bel été à toutes et à tous !



Armelle Rousselot
directrice de la MDPH

actus

Rentrée scolaire 2025

Le point sur les mesures prises pour accompagner les élèves en situation de handicap à la rentrée.

Traitement des dossiers par la MDPH

Tous les dossiers d'orientation scolaire déposés avant le 30 avril 2025 seront traités prioritairement par la MDPH afin de les notifier d'ici début juillet 2025 pour une affectation dans un établissement scolaire avant les vacances scolaires.

Sont concernés :

- les premières demandes d'orientation scolaire
- les renouvellements en ULIS, UEMA, UEEA, UECA et DAR
- les demandes d'entrée en SEGPA et en EREA
- les maintiens en grande section de maternelle

Les dossiers d'orientation scolaire déposés après le 1^{er} mai 2025 seront traités dans un délai de 4 mois durant tout l'été, avec des affectations scolaires par l'Education nationale possibles pendant les vacances scolaires d'été et jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Le pôle Ecole inclusive de l'Education nationale (PEI) assure de manière continue la gestion des orientations notifiées par la MDPH en vue de procéder aux affectations en fonction des disponibilités et des capacités des dispositifs, et ceci dans les meilleurs délais.

Transport scolaire adapté

Le droit pour un transport scolaire adapté est maintenu à la rentrée pour les élèves en dispositif ULIS école, ULIS collège, SEGPA et EREA dont le dossier a été déposé à la MDPH.

AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

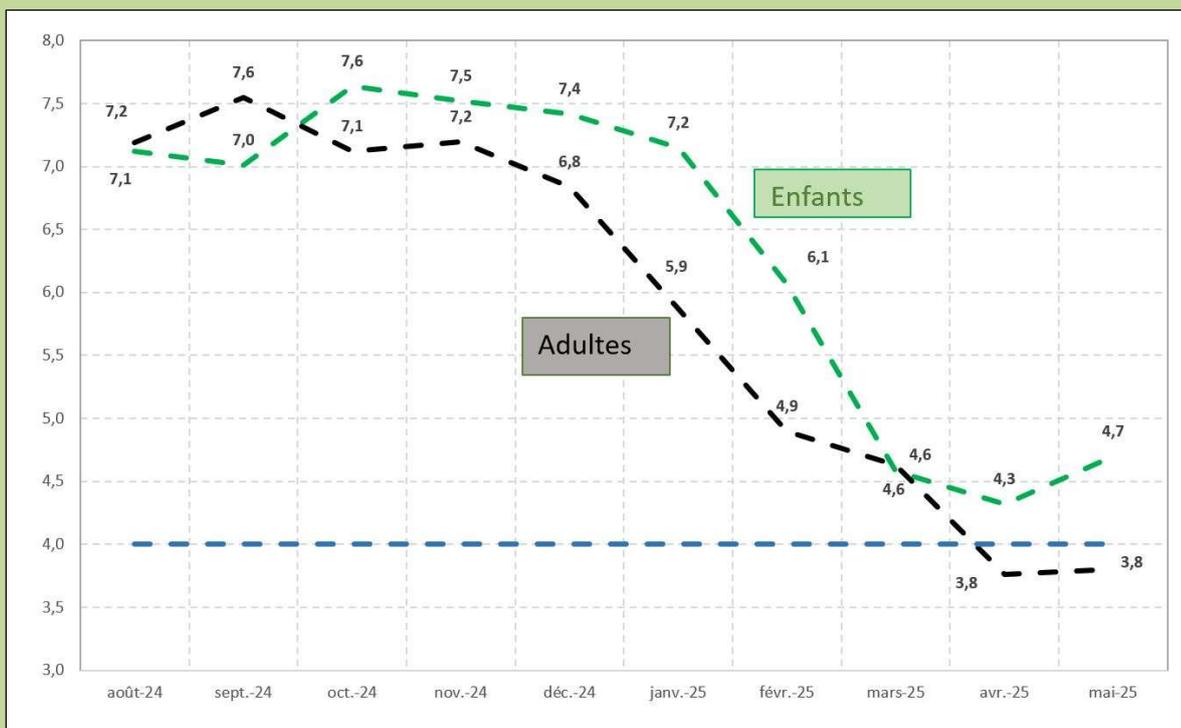
Les élèves dont les droits AESH arrivent à échéance le 31 août 2025, et pour lesquels un dépôt de dossier de renouvellement a été confirmé, pourront conserver ce droit à la rentrée 2025 jusqu'aux vacances de la Toussaint (soit jusqu'au vendredi 17 octobre 2025) en attendant la décision de la CDAPH.

> **Contact Education nationale :**

Cellule d'écoute et d'accueil du Service Public de l'Ecole Inclusive : 01 57 02 69 86
ou spei77@ac-creteil.fr

Délais moyens de traitement des dossiers enfants et adultes (en mois) d'août 2024 à mai 2025

Consultez nos délais sur mdph77.fr



Le CDH77 à Savigny tous les mois

Depuis le 28 février, la MDPH accueille une permanence mensuelle du Comité départemental handisport de Seine-et-Marne.



Il y présente toutes les possibilités de pratiquer près de chez soi une activité physique ou sportive adaptée à son handicap physique ou sensoriel.

Le 4^e vendredi du mois, de 9h à 12h30 dans les locaux de la MDPH à Savigny-le-Temple, sans rendez-vous. Prochaines permanences le 25 juillet, le 29 août et le 26 septembre.

Rens. : contact@handisport77.fr - 07 49 18 06 77

Nos formations s'enrichissent

La mission partenaires de la MDPH vous propose d'en savoir plus sur l'accompagnement aux notifications, la pair-aidance, la réponse accompagnée et enfin le DOP.

Autre nouveauté : certaines sessions sont proposées en visio.

Pour vous pré-inscrire, rendez-vous sur <https://mdph77.fr/fr/formations>



Sur mdph77.fr : retrouvez l'agenda des événements « handicap » en Seine-et-Marne

en savoir +

MDPH de Seine-et-Marne
Mission partenaires
 Service Relation aux Usagers
 16 rue de l'Aluminium
 77543 Savigny-le-Temple Cedex



Tél : 01 64 19 16 31
 partenaires@mdph77.fr
 mdph77.fr > espace partenaires
 Sur LinkedIn : @MDPH de Seine-et-Marne